

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le 09/07/2020

ID : 073-217303296-20200706-DLB2020070601-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2020-0706-01

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

Pour : 18 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAATION
30 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
30 JUIN 2020

OBJET
de la
DELIBERATION

GRAND LAC
Convention de mise à
disposition des services
pour l'assistance à la
gestion et l'exploitation des
points d'eau de la DECI

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou
Notification**

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 06 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Martine BERNON, POTHIER Cédric,

Pouvoirs : Martine BERNON a donné pouvoir à Malika BERNOU

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, conformément aux articles L 2212-2, L 2213-32, L2225-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT, les communes sont compétentes en matière de Défense Extérieurs Contre l'Incendie (DECI).

Cette compétence a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des Services d'Incendie et de Secours, par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin, dénommés Points d'Eau Incendie (P.E.I.).

Les articles du CGCT prévoient notamment : la création de la police administrative spéciale de la DECI, placée sous l'autorité du maire, la création d'un service public de DECI, distinct du service de l'eau et du service Départemental d'Incendie de Secours.

Dans une optique de cohérence et d'homogénéité de gestion des PEI et afin de fiabiliser et maîtriser les interventions sur le réseau d'eau potable, Grand Lac propose une assistance à la gestion et à l'exploitation des PEI pour le compte de ses communes membres.

Monsieur le maire précise les termes de la convention cadre annexée à la présente délibération, ayant pour objet de définir l'ensemble des prestations effectuées par Grand Lac, les conditions d'intervention ainsi que les modalités financières de leur réalisation.

A titre d'information les prestations d'assistance seront facturées à la commune de manière annuelle en application du montant forfaitaire adopté en Conseil communautaire.

Ce montant comprend les prestations définies à l'article 3 de la convention, hors travaux de maintenance et de renouvellement.

Pour l'année 2020, ce tarif est voté à 21 € par P.E.I. Ce tarif a été établi sur la base d'une périodicité de contrôle de P.E.I. de 5 ans.

Le nombre de P.E.I. sur la commune de Voglans est de 60 soit un montant total sur 5 ans de 1260 € et un coût annuel de 252 €.

.../...

Suite de la délibération n°2020-0706-01 portant sur la convention de mise à disposition de l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau de la DECI.

ID : 073-217303296-20200706-DLB2020070601-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve le présent rapport,
- Approuve la convention de mise à disposition à conclure avec Grand Lac,
- Autorise Monsieur le maire à signer ladite convention précitée et tous les actes nécessaires à leur exécution.

Pour extrait conforme, en Mairie, le 06 juillet 2020

LE MAIRE,
YVES MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le 09/07/2020

ID : 073-217303296-20200706-DLB2020070602-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2020-0706-02

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

Pour : 18 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION
30 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
30 JUIN 2020

OBJET
de la
DELIBERATION

BUDGET PRINCIPAL

Approbation du budget
primitif 2020

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou
Notification

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 06 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Martine BERNON, POTHIER Cédric,

POUVOIRS : MARTINE BERNON A DONNE POUVOIR A MALIKA BERNOU

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 29 juin 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 271 002.00	2 271 002.00
Section d'investissement	3 444 908.20	3 444 908.20
TOTAL	5 715 910.20	5 715 910.20

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 29 juin 2020
Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

.../...

Suite de la délibération n°2020-0706-02 portant approbation du budget principal
ID: 073-217303296-20200706-DLB2020070602-DE

.../...

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 271 002.00	2 271 002.00
Section d'investissement	3 444 908.20	3 444 908.20
TOTAL	5 715 910.20	5 715 910.20

Pour extrait conforme, le 06 juillet deux mille vingt,

Le maire,
YVES MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le 09/07/2020



ID : 073-217303296-20200706-DLB2020070603-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2020-0706-03

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

Séance du 06 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Martine BERNON, POTHIER Cédric,

POUVOIRS : MARTINE BERNON A DONNE POUVOIR A MALIKA BERNOU

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

Sur proposition de Madame la responsable de la Trésorerie de La Motte Servolex par courriers explicatifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes ci-dessous :

Bordereau ANV N° 4096910232 d'un montant total de 2 299.24 € détaillé comme suit :

- Exercice 2014, 4 pièces, montant : 337.67 €
- Exercice 2015, 2 pièces, montant : 17.21 €
- Exercice 2016, 3 pièces, montant : 102.98 €
- Exercice 2017, 2 pièces, montant : 780.68 €
- Exercice 2018, 2 pièces, montant : 1 060.70 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 299.24 euros et sera porté sur le compte 6541.

Pour extrait certifié conforme, le six juillet deux mille vingt.

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou
Notification

Le

Le Maire,
Yves MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le 09/07/2020



ID : 073-217303296-20200706-DLB2020070604-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2020-0706-04

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

Séance du 06 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Pour : 18 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Yves MERCIER, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Martine BERNON, POTHIER Cédric,

POUVOIRS : MARTINE BERNON A DONNE POUVOIR A MALIKA BERNOU

DATE DE LA CONVOCAATION
30 JUIN 2020

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

DATE D'AFFICHAGE
30 JUIN 2020

Monsieur le maire rappelle le marché de travaux de modernisation, de rénovation, de remise aux normes, et d'économie d'énergie de l'éclairage public de la commune de Voglans.

Le titulaire du marché est l'entreprise BRONNAZ CITEOS à Barberaz pour un montant de travaux pour la tranche ferme de 388 450.00 € ht soit 466 140.00 € ttc.

OBJET
de la
DELIBERATION

A ce jour, il est fait état de prestations complémentaires non prévues au marché initial :

Marché de travaux
modernisation, de
rénovation, de remise
aux normes, et
d'économie d'énergie de
l'éclairage public de la
commune de Voglans

- 1) réalisation d'une étude d'exécution dédiée à un aménagement de voirie,
- 2) fourniture et déroulage de câble type U100R2V sous fourreau existant,
- 3) fourniture et pose de candélabre de 8 m avec luminaire STELIUM 68W RAL de la commune
- 4) fourniture et pose de candélabre de 6m avec luminaire STELIUM 48W RAL de la commune
- 5) fourniture et mise en œuvre d'une mise à la terre ponctuelle de candélabre lors de leur levage
- 6) fourniture et pose d'un projecteur KERIS 4BLS12 95W
- 7) fourniture et pose d'un coffret étanche IP66 équipé pour un départ éclairage public isolé sans comptage y compris déconnexion et dépose de l'existant et raccordement au réseau des équipements mis en place.

AVENANT N° 1

L'incidence financière sur le marché est de :

Montant ht38 110€

Montant ttc45 732€ ttc

soit 10% d'écart introduit par cet avenant.

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou
Notification

Le

.../...

Suite de la délibération n°2020-0706-04 portant l'avenant n° 1 ID : 073-217303296-20200706-DLB2020070604-DE
modernisation, de rénovation, de remise aux normes et d'économie d'énergie de l'éclairage public

Le nouveau montant de la tranche ferme de ce marché de travaux est de :

Montant HT426 560.00 €

Montant TTC511 872.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE la réalisation de ces prestations complémentaires,
- ACCEPTE cet avenant n° 1 qui fixe le montant du marché de travaux de la tranche ferme à 426 560.00 € ht soit 511 872.00 € ttc.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme, en Mairie, le 6 juillet 2020

LE MAIRE,
YVES MERCIER





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1.....¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie de Voglans
586 Rue Centrale, 73420 Voglans
Téléphone : 04 79 54 40 58
E-mail : mairie@voglans.fr
Représenté par : Monsieur le Maire

B - Identification du titulaire du marché public

BRONNAZ CITEOS
Avenue du 8 mai 1945
Avenue 8 mai 1945
73000 Barberaz
Courriel : chambery@citeos.com
Tél. : 0479332825
SIRET : 31249424800031
Représenté par : Monsieur le Directeur

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Travaux de modernisation, de rénovation, de remise aux normes, et d'économie d'énergie de l'éclairage public de la commune de VOGLANS

■ **Date de la notification du marché public :** 13/01/2020

■ **Durée d'exécution de chaque tranche du marché public :**

Tranche	Délai
TF	17 semaines
TO001	5 ans
TO002	12 semaines
TO003	5 ans
TO004	12 semaines
TO005	5 ans
TO006	8 semaines
TO007	8 semaines

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Montant initial de la tranche ferme concernée par l'avenant du marché public :

- Taux de la TVA : 20,0%
- Montant HT : 388 450,00€.....
- Montant TTC : 466 140,00€.....

D - Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

Le présent avenant est prévu pour la réalisation de prestation n'étant pas prévu au marché travaux.

Prestations complémentaires :

- Réalisation d'une étude d'exécution dédiée à un aménagement de voirie
- Fourniture et déroulage de câble type U1000R2V sous fourreau existant
- Fourniture et pose de candélabre de 8m avec luminaire STELIUM 68W RAL de la commune
- Fourniture et pose de candélabre de 6m avec luminaire STELIUM 48W RAL de la commune
- Fourniture et mise en œuvre d'une mise à la terre ponctuelle de candélabre lors de leur levage.
- Fourniture et pose d'un projecteur KERIS 4BLS12 95W
- Fourniture et pose d'un coffret étanche IP66 équipé pour un départ éclairage public isolé sans comptage y compris déconnexion et dépose de l'existant et raccordement au réseau des équipements mis en place

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0%
- Montant HT : 38 110,00€
- Montant TTC : 45 732,00€
- % d'écart introduit par l'avenant : 10%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 426 560,00€
- Montant TTC : 511 872,00€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le 09/07/2020



ID : 073-217303296-20200706-DLB2020070605-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2020-0706-05

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

Pour : 18 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAATION
30 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
30 JUIN 2020

OBJET
de la
DELIBERATION

Création d'un poste
d'ATTACHE TERRITORIAL

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou
Notification

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 06 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : Martine BERNON, POTHIER Cédric,

POUVOIRS : MARTINE BERNON A DONNE POUVOIR A MALIKA BERNOU

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Attaché territorial, à temps complet avec effet au 7 septembre 2020.

La création de ce poste, est nécessaire suite à la demande de l'agent titulaire du poste de Secrétaire de Mairie de faire valoir ses droits à la retraite et donc de le remplacer et de prévoir un temps de tuilage,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait certifié conforme, le six juillet deux mille vingt.

Le Maire,
Yves MERCIER

